

REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département de Vaucluse

**EXTRAIT DU
 REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**



De la Commune de MAZAN

Séance du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois

Et le treize décembre

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 7 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis BONNET, Maire.

7.1.1 – Budgets et comptes

**Délibération n° :
 DEL2023_12_05**

Objet : Budget Principal 2023 – Décision Modificative n° 2

Rapporteur : M. Georges MICHEL

Présents : M. Louis BONNET, M. Georges MICHEL, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLEMENT, M. Jean-Philippe ACHARD, Mme Christine JACQUES, M. Vincent FLEGON, Mme Amandine APPLANAT, M. Julien BREMOND, M. Patrick ZAMBELLI, Mme Eve GALLAS, M. Stéphane CLAUDON, Mme Maria DUFOUR.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Hélène MOREL, Mme Cécile DEMENKOFF, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, M. Patrick LECOQ, Mme Elodie BOFFELLI, Mme Angéline LEROUX, Mme Yvonne VIRDIS, Mme Aurélia PISANI, M. Jean-François CLAPAUD, Mme Anne MUH

Absents : M. Bruno GANDON, M. Franck PETIT

Secrétaire de séance : M. Julien BREMOND.

La séance ouverte,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération n° 2023_04_07 en date du 6 avril 2023 le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2023 sur des bases prévisionnelles.

A mesure de son exécution, il est possible de procéder à des ajustements par Décision Modificative. La décision modificative n° 2 proposée vise à ajuster les crédits au vu des dépenses réalisées à ce jour et à amorcer la création du budget annexe de lotissement en transférant les dépenses initialement sur le budget principal.

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
60611 Eau et assainissement	-43 000,00	
60612 Energie électricité - gaz		70 034,00
60624 Produits de traitement		6 000,00
60632 Fourniture de petits équipements		28 500,00
60633 Fourniture de voirie		2 500,00
60636 vêtements de travail	-8 000,00	
6064 Fourniture administrative	-7 500,00	

6068 Autres matières et fournitures		3 000,00
611 Contrats prestations services		5 500,00
61521 Entretien de terrains		20 000,00
615221 Entretien de bâtiments publics	-25 000,00	
615228 Entretien autres bâtiments	-20 000,00	
615231 Entretien de voirie		15 000,00
61551 Entretien matériels roulants		16 000,00
61558 autres biens mobiliers	-1 200,00	
6156 Maintenance	-50 000,00	
617 Etudes et recherches	-2 000,00	
6184 Formation		1 770,00
6188 Autres frais divers		6 000,00
6226 Honoraires	-9 000,00	
6228 Divers		6 000,00
6262 Frais de télécommunication		27 000,00
6281 Concours divers	-14 000,00	
6288 Autres services extérieurs	-3 500,00	
63512 Taxes foncières		2 679,00
TOTAL CHAPITRE 011	-183 200,00	209 983,00
6453 cotisations caisse de retraite	-15 000,00	
6478 autres charges sociales diverses	-10 000,00	
6488 autres charges	-14 618,00	
TOTAL CHAPITRE 012	-39 618,00	
739223 fonds de péréquation ressources communales et intercommunales		1 500,00
TOTAL CHAPITRE 014		1 500,00
6512 Informatique nuage		41 000,00
TOTAL chapitre 65		41 000,00
66111 Intérêts à régler à échéance		300,00
TOTAL CHAPITRE 66		300,00
6712 Amendes fiscales		35,00
TOTAL CHAPITRE 67		35,00
CHAPITRE 022 imprévus	-30 000,00	
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT	-252 818,00	252 818,00

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
202 frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	-2 340,00	
2031 frais d'études	-11 490,00	
CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-13 830,00	

2111 terrains nus	-261 000,00	
21318 autres bâtiments publics	-2 820,00	
2152 installations de voirie	-6 736,00	
21568 autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	-2 840,00	
CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-273 396,00	
237 avance versée au budget annexe		287 226,00
CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS		287 226,00
TOTAL	-287 226,00	287 226,00

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les virements de crédits présentés par la décision modificative n° 2 pour le budget primitif 2023 telle que définie dans le tableau ci-dessus.,

AUTORISE Le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Vote : Pour : 20
Contre : 4 (M. CLAUDON, M. CLAUDON, Mme MUH, Mme DUFOUR)
Abstention : 3 (Mme GALLAS, Mme PISANI, M. ZAMBELLI)
LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,


Julien BREMOND

Le Maire,


Louis BONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.